

N° 21-2025 Département Haute-Vienne Commune de MARVAL	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARVAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF Séance du 14 avril 2025	Nombre de Conseillers : 11 Nombre de Conseillers présents : 6 Nombre de Conseillers représentés : 2 Nombre de suffrages exprimés : 7
---	---	---

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Rachel HAAG, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Pierre HACHIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits(1)	Recettes ou excédents(1)	Dépenses ou déficits(1)	Recettes ou excédents(1)
COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL				
Résultats reportés	218 031.03			1 013 648.21
Opérations de l'exercice	75 144.41	311 054.37	532 646.91	657 944.33
TOTAUX	293 175.44	311 054.37	532 646.91	1 671 592.54
Résultats de clôture		235 909.96		125 297.42
Restes à réaliser	111 000.00	12 000.00		
RESULTATS DEFINITIFS		17 878.93		1 138 945.63

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

ID : 087-218709202-20250415-DEL_2125-DE

SLOW

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations : Dominique BERTRAND ; Rachel HAAG ; Pierre HACHIN ; Edith LEGER ; Marie LINET ; Jérôme SUET, Renée PIRONNET (représentée par Dominique BERTRAND) ; Sylvain CASSORE (représenté par Jérôme SUET).

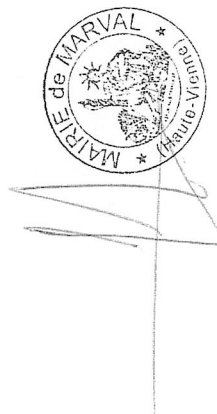
Secrétaire de séance,

Marie LINET



Pierre HACHIN.,

Le Maire



Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

ID : 087-218709202-20250415-DEL_2125-DE

SLOW

(1) Les "Dépenses" et les "Recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser".
Les "Déficits" et les "Excédents" doivent être inscrites sur les lignes "Résultats reportés", "Résultats de clôture" et "Résultats définitifs".